

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX **Audeux :** Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay :** M. Gilles ORY **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE **Busy :** M. Alain FELICE **Byans-sur-Doubs :** M. Didier PAINÉAU **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE **Champagny :** M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins :** M. Florent BAILLY **Châtillon-le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) **Chaucenne :** M. Bernard VOUGNON **Chemaudin et Vaux :** M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz :** M. Yves BILLECARD **Cussey-sur-l'Ognon :** M. Jean-François MENESTRIER **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN **Fontain :** Mme Martine DONEY **François :** M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET **Geneuille :** M. Jean-Claude PETITJEAN **Grandfontaine :** M. François LOPEZ **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK **Les Auxons :** M. Jacques CANAL **Mamirolle :** M. Daniel HUOT **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Jacky LOUISON **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT **Montferrand-le-Château :** M. Pascal DUCHEZEAU **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray :** M. Vincent FIETIER **Noironte :** Claude MAIRE **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK **Palise :** Mme Daniel GAUTHEROT **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET **Pirey :** M. Robert STEPOURJINE **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE **Pugey :** M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) **Roche-lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER **Serre-les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU **Tallenay :** M. Jean-Yves PRALON **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) **Torpes :** M. Denis JACQUIN **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY **Vieilley :** Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT **Villars Saint-Georges :** M. Jean-Claude ZEISSER **Vorges-les-Pins :** Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : **Arguel :** M. André AVIS **Besançon :** M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET **Beure :** M. Philippe CHANEY **Boussières :** M. Bertrand ASTRIC **Chalèze :** M. Gilbert PACAUD **Champoux :** M. Philippe COURTOT **Dannemarie-sur-Crête :** M. Gérard GALLIOT **Gennes :** Mme Thérèse ROBERT **La Vèze :** Mme Catherine CUINET **Larnod :** M. Hugues TRUDET **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER **Les Auxons :** M. Serge RUTKOWSKI **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE **Mazerolles-le-Salin :** M. Daniel PARIS **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ **Novillars :** M. Philippe BELUCHE **Pouilley-les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET **Rancenay :** M. Michel LETHIER **Roset-Fluans :** M. Arnaud GROSPERRIN **Saint-Vit :** Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER **Saône :** M. Yoran DELARUE **Thise :** M. Alain LORIGUET **Vaire :** M. Jean-Noël BESANCON **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, YM. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, JM. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, JY. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004509

Rapport n°3.1 - Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Enseignement supérieur et Recherche - Subvention ENSMM - Bourses mobilité internationale entrante

Rapporteur : Marcel FELT, Conseiller communautaire délégué

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Enseignement supérieur »	Montant Budget 2018 : 418 000 € Montant de l'opération : 21 600 €

Résumé :

La mobilité internationale entrante est une priorité pour l'ENSMM qui assure une formation pluridisciplinaire, pour des ingénieurs polyvalents, fortement axée sur les Microtechnologies. Pour attirer et recruter de très bons candidats internationaux, l'Ecole d'ingénieurs bisontine, sollicite un soutien financier du Grand Besançon, à hauteur de 21 600 €.

I. Contexte

L'ENSMM est une école publique d'ingénieurs (900 élèves) dont la formation est reconnue par la Commission des Titres d'Ingénieurs depuis 1934. Cette formation est réalisée pour un tiers dans les entreprises et s'appuie sur une équipe de 150 enseignants/chercheurs. Les débouchés sont variés dans de nombreux secteurs où les microtechniques sont indispensables : aéronautique et spatial, automobile, luxe et horlogerie, télécommunications, systèmes intelligents, biomédical, énergie, environnement.

Ouverte sur l'Europe et sur le monde, l'ENSMM est une école résolument internationale qui est consciente des enjeux mondiaux, tant au niveau des formations proposées que des activités de recherche ou des relations avec les entreprises. La stratégie de l'ENSMM est d'intensifier cette internationalisation en continuant son développement à l'international par, d'une part, une obligation de mobilité à l'internationale d'au moins 3 mois pour tous les élèves-ingénieurs ENSMM, d'autre part, par l'accueil d'étudiants internationaux.

En 2017-2018, l'ENSMM comptait 143 étudiants internationaux en formation initiale ingénieur, en formation Master, en mobilité d'études pour un ou deux semestres et en mobilité de stage court ou long.

L'accueil d'étudiants internationaux fait partie intégrante de la préparation des élèves-ingénieurs à l'international. C'est également le moyen de faire connaître la formation ingénieur à la française, l'Ecole, Besançon et ses alentours dans le monde.

Les étudiants internationaux sont recrutés au travers différents programmes : Concours Commun Polytechnique Maghreb, N+i Chine, ERASMUS+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master ERASMUS MUNDUS, mais également au travers de nombreux accords bilatéraux (56) avec des établissements d'enseignement supérieur à travers le monde.

Les bourses de la CAGB sont un outil important de développement à l'international. Elles permettent, par un soutien aux étudiants internationaux en mobilité à l'ENSMM, de pérenniser et d'intensifier des accords existants, de développer de nouveaux partenariats et d'attirer d'excellents candidats.

L'ENSMM sélectionne ses étudiants sur des critères d'excellence avec un niveau minimal B1 imposé en français afin de favoriser la réussite des étudiants.

Pour cette année, l'ENSMM souhaite proposer une bourse du Grand Besançon à sept étudiants Accords-cadres double diplôme (3 Allemagne, 2 Maroc, 2 Russie) ; un étudiant dans le cadre du programme N+i (Chine), trois étudiants Accord-cadre d'échange (Brésil) ; deux étudiants Erasmus + (Italie).

D'autres étudiants bénéficieront de cette aide car l'Ecole accueille régulièrement des stagiaires pendant la période de l'été : l'Ecole reçoit régulièrement quatre étudiants indiens de l'UPES. Elle a entamé une négociation pour la signature d'une convention avec l'Université de Virginie (USA) pour proposer des stages courts à des étudiants américains. L'ENSMM souhaite également attirer quelques étudiants de leurs partenaires afin d'intensifier leurs accords en Europe et dans le reste du monde.

Les étudiants candidats choisissent les Ecoles d'Ingénieurs Françaises pour la qualité de leur formation. Néanmoins, les spécialités doivent être en adéquation avec celles de leur établissement d'origine. La situation géographique de l'établissement d'accueil ainsi que l'aide qui peut être apportée à l'étudiant en mobilité sont des aspects importants pour leur prise de décision. L'aide au logement et l'octroi de bourses sont des éléments importants pour recruter les meilleurs candidats.

Les bourses de la CAGB sont donc un atout pour attirer de très bons candidats. Cette mobilité entrante, en augmentation témoigne de l'attractivité de l'ENSMM, au cœur du pôle d'activité TEMIS et participe à l'image attractive du Grand Besançon.

II. Propositions

Les bénéficiaires des bourses attribuées en 2018 et dont le financement est demandé pour 2018/2019 se répartissent selon le tableau ci-après :

Pays d'origine	Etablissement d'origine	Prénom Nom	FORMATION	Durée de financement	Programme
Allemagne	HSKA KARLSRUHE	Fabian ANDERER	Actuellement en Cycle Prépa HSKA, il devrait continuer en 2 ^{ème} année de formation ingénieur pour préparer le diplôme d'ingénieur ENSMM	2	Accord-cadre double diplôme
Allemagne	HSKA KARLSRUHE	Gauthier PETERS	Actuellement en Cycle Prépa HSKA, il devrait continuer en 2 ^{ème} année de formation ingénieur pour préparer le diplôme d'ingénieur ENSMM	2	Accord-cadre double diplôme
Allemagne	HSKA KARLSRUHE	Levin THOME	Actuellement en Cycle Prépa HSKA, il devrait continuer en 2 ^{ème} année de formation ingénieur pour préparer le diplôme d'ingénieur ENSMM	2	Accord-cadre double diplôme
Brésil	UFU UBERLANDIA	Lucs COELHO	Cet étudiant vient une année à l'ENSMM où il suivra un semestre d'études complété par un semestre de stage	6	Accord-cadre d'échange
Brésil	UFU UBERLANDIA	Matheus LAUER MONTI	Cet étudiant vient une année à l'ENSMM où il suivra un semestre d'études complété par un semestre de stage	6	Accord-cadre d'échange

Brésil	UFU UBERLANDIA	Andrey TOMMASELL O RAMOS	Cet étudiant vient une année à l'ENSMM où il suivra un semestre d'études complété par un semestre de stage	6	Accord-cadre d'échange
Maroc	ENM RABAT	Abdessalam EL EBBAR	Cet étudiant suit la 2 ^{ème} année de la formation d'ingénieur en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur ENSMM dans le cadre de l'accord de double diplôme avec ENM Rabat	6	Accord-cadre double diplôme
Maroc	ENM RABAT	Zohra MOUTAOUAK KIL	Cette étudiante suit la 2 ^{ème} année de la formation d'ingénieur en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur ENSMM dans le cadre de l'accord de double diplôme avec ENM Rabat	8	Accord-cadre double diplôme
Italie	POLITO TURIN	Ambrogio DELLI COLLI	Cet étudiant est en mobilité d'études pour un semestre dans le cadre du programme Erasmus+	3	Erasmus +
Italie	POLITO TURIN	Enrico LOI	Cet étudiant est en mobilité d'études pour un semestre dans le cadre du programme Erasmus+	3	Erasmus +
Chine	BEIHANG UNIVERSITY PEKIN	Yikai WANG	Cet étudiant recruté dans le cadre du programme N+i prépare le diplôme d'ingénieur ENSMM	3	N+i
Russie	UEE IVANOVO	Mark ANISIMOV	Cet étudiant en dernière année de formation ENSMM, prépare le diplôme d'ingénieur ENSMM dans le cadre d'un accord de double diplôme	4	Accord-cadre double diplôme
Russie	UEE IVANOVO	Roman GORBENKOV	Cet étudiant en dernière année de formation ENSMM, prépare le diplôme d'ingénieur ENSMM dans le cadre d'un accord de double diplôme	4	Accord-cadre double diplôme
			Aider les étudiants internationaux en mobilité de stage court ou d'études qui arriveront au cours du 1 ^{er} semestre 2018 (4 étudiants UPES, 2 étudiants UVA, 1 étudiant européens E+)	17	
			Nombre de mois	72	

Mmes F. GALLIOU et K. ROCHDI et MM. JL. FOUSSERET, N. BODIN(2) et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 21 600 € à l'ENSMM pour financer les frais de vie d'étudiants internationaux,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président ou son représentant, à signer la convention ci-jointe à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102
Contre : 0
Abstention : 0
Ne prennent pas part au vote : 6



Reçu le 21 DEC. 2018

Contrôle de légalité

Prefecture du Doubs

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



**Convention relative à l'attribution à l'ENSMM
d'une subvention pour l'année 2018
pour des bourses destinées à des étudiants internationaux**

Entre :

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, représentée par son 1^{er} Vice-Président, Monsieur Gabriel BAULIEU, habilité par le conseil communautaire du 17 décembre 2018, ci-après dénommée « la CAGB »,

Et :

L'École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques de Besançon, représentée par Monsieur Bernard CRETIN, Directeur de l'École, ci-après désignée l'ENSMM.

Préambule :

L'ENSMM recrute des étudiants étrangers par le biais de différents programmes, CCP (concours commun polytechnique), Réseau n+i, Erasmus+, BRAFITEC (accord franco-brésilien), ARFITEC (accord franco-argentin), Master Erasmus Mundus, ainsi que par des conventions bilatérales signées avec des établissements partenaires à travers le monde.

Considérant que l'attractivité internationale est un élément important de la reconnaissance et du développement de l'école et du renforcement de l'image de Besançon, la CAGB souhaite s'associer aux actions développées par l'ENSMM pour l'aider à attirer à Besançon les meilleurs étudiants étrangers en finançant des bourses pour leurs frais de vie.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la CAGB décide d'attribuer une subvention destinée à financer les frais de vie d'étudiants étrangers de l'ENSMM.

Article 2 : Durée

La présente convention prend effet à la date de sa signature et se termine le 31 juillet 2019.

Article 3 : Utilisation de la subvention

Plusieurs étudiants bénéficiaires de la subvention seront choisis par l'ENSMM et acceptés par la Ville, après que l'École lui ait communiqué leur identité, leur origine et leur formation.

L'ENSMM s'engage à utiliser la subvention versée par la CAGB pour l'objet prévu dans la présente convention et à fournir annuellement à la Ville les documents attestant de l'inscription et de l'état d'avancement des études et des formations entreprises par les bénéficiaires.

L'ENSMM s'engage à reverser à la CAGB, le cas échéant, les sommes non utilisées par les bénéficiaires en cas de désistement, d'annulation, d'interruption prolongée des études.

Article 4 : Montant de la subvention

La CAGB versera à l'ENSMM à compter de la signature de la présente convention une subvention de 21 600 € (vingt et un mille six cents euros).

Article 5 : Versement de la subvention

La subvention sera versée en une seule fois sur le compte de l'agent comptable de l'ENSMM après signature de la présente convention et transmission à la CAGB, des renseignements relatifs aux bénéficiaires. La CAGB pourra exiger tout document et effectuer tout contrôle sur l'emploi de la subvention.

Article 6 : Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de s'exécuter, restée sans effet.

Article 7 : Litiges

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention, qui ne saurait être résolu à l'amiable, sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Besançon.

Fait à Besançon, en 2 exemplaires, le.....

Pour l'École,
Le Directeur de l'ENSMM,

Bernard CRETIN

Pour la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon,
Le 1^{er} Vice-Président,

Gabriel BAULIEU